



Boîte Postale n°90003
17880 LES PORTES-EN-RE
contact.adcnordiledere@gmail.com

crédit photo : Thierry Poletti

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE LES-PORTES-EN-RE LE 13 DECEMBRE 2017

Lionel QUILLET, Président de la Communauté De Commune (CDC), assisté de trois membres de son équipe, est intervenu en début de Conseil Municipal après une réunion de travail avec les membres du Conseil Municipal.

Les points principaux évoqués étaient :

- digues sur la commune des Portes-en-Ré :
 - o depuis la tempête Xynthia, 3,185 millions d'euros ont été dépensés sur la commune des Portes-en-Ré dans le cadre de la défense contre les éléments naturels,
 - o le projet de grande digue dite « du Fiers d'Ars » qui concerne les communes des Portes-en-Ré, de Saint-Clément-des-Baleines et d'Ars-en-Ré subit les effets des délais imposés par l'Etat, des changements de législation, des exigences des autorités de contrôle (et notamment de la DREAL du bassin de Loire-Bretagne dont l'Île de Ré dépend)...
 - o le coût total actuellement prévu est de 15,5 millions d'euros dont 6,5 millions d'euros pour la partie sur la commune des Portes-en-Ré,
 - o hors recours contentieux et compléments d'études le début des travaux est envisagé à l'automne 2019,
- les contentieux avec la Communauté de Communes sont très nombreux et les frais d'avocat générés à chaque fois sont élevés : cf. les événements récents relatés notamment dans Le Phare de Ré,
- malgré les prises de compétences (nombreuses) de la CDC, Lionel QUILLET dit être favorable à un maintien des communes sur l'Île de Ré et à un travail en commun dans un respect mutuel.

Madame Sylvie DUBOIS, de la Direction Environnement de la CDC, est intervenue au sujet du point « Traitement des chenilles processionnaires – Information de la population sur les dangers des chenilles ». Elle a rappelé que les chenilles processionnaires ne sont pas considérées comme un problème forestier par l'Office National des Forêts (ONF) : cet organisme considère qu'elles font partie du cycle naturel de la forêt et qu'en conséquence il refuse les traitements.

Par contre, elles peuvent constituer un problème sanitaire pour les animaux de compagnie, les jeunes enfants, les promeneurs...

Depuis la fin des épandages aériens, la CDC (compétence facultative) propose de fournir gratuitement des éco-pièges et des traitements par le sol (pour les arbres de moins de 10 mètres).

Il semble que l'année 2017 corresponde à un haut de cycle de population pour les chenilles processionnaires, ce qui explique leur forte présence et l'explosion des demandes de matériel et d'intervention sur la commune des Portes-en-Ré.

Pour éviter les abus, la CDC va étudier la possibilité de demander une participation financière pour les éco-pièges et les traitements par le sol.

De plus, la CDC, en coordination avec les communes, va revoir et renforcer sa communication sur le sujet.

Informations :

Chantiers en cours :

- travaux de la rue de Trousse-Chemise : le planning est respecté jusqu'à présent,
- carrefour entre la route du Fier et la route de l'Anse du Fourneau : reprise de quelques éléments pour améliorer la situation,

- carrefour entre la route du Fier et le chemin Claude Nougaro : reprise de quelques éléments pour améliorer la situation,
- maison du Haut des Treilles : les travaux sont presque terminés,
- carrefour de Hurlevent : le budget définitif, à inscrire au Budget Primitif de la commune en 2018, sera de 150 000 € environ dont 30 % à la charge de la commune,
- maison médicale :
 - o les appels d'offre ont été lancés,
 - o l'ouverture des plis se fera le 10 janvier 2018.

Finances :

- Budget du camping municipal 2017 – Décision modificative n°2 :
 - o pour information, l'Adjoint aux Finances, indique que le résultat 2017 du camping est attendu en déficit,
 - o transfert d'une somme de 1 430,01 € de la section d'investissement (installation générale) à la section de fonctionnement,
 - o approbation à l'unanimité.
- Budget du camping municipal 2017 – Autorisation d'annulation du titre n°79 :
 - o dette de 35 € d'un locataire,
 - o approbation à l'unanimité.
- Budget global de la commune 2017 – Décision modificative n°4 :
 - o remboursement de la caution de 700 € au Brigadier occupant un logement municipal,
 - o transfert de 7 900 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement,
 - o divers opérations d'ordre,
 - o approbation à l'unanimité.

Remarque : la commune des Portes-en-Ré a financé, il y a un an, la formation (à hauteur de 12 000 €) du Brigadier ayant demandé sa mutation ; faute de précaution (type clause de dédit-formation) une autre commune va donc bénéficier des dépenses engagées par celle des Portes-en-Ré pour la formation professionnelle de cet agent !

- Budget global de la commune 2017 – Inscription en section d'investissement :
 - o 469,50 € pour l'achat de matériel informatique pour l'Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH),
 - o 264 € pour l'achat d'agencements pour la maison du Haut des Treilles,
 - o approbation à l'unanimité.
- Demande de subvention au titre du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) – Rejet :
 - o demande de subvention dans le cadre de l'installation d'un ascenseur à la Mairie,
 - o rejet de la demande car elle a été déposée hors délais.
- Illuminations des fêtes de fin d'année – Mise à disposition, pose, dépose et maintenance – Attributaire :
 - o marché de trois ans,
 - o budget prévisionnel de 11 000 € HT par an,
 - o deux répondants : INEO Aquitaine et CITEOS,
 - o l'offre de CITEOS (10 735 € HT pour 2017) a été retenue,
 - o les décorations sont en place pour 2017,
 - o approbation à l'unanimité.
- Remboursement de frais à Madame Elisabeth REGRENY :
 - o 45,75 € dépensés dans le cadre de la question précédente,
 - o approbation à l'unanimité moins le vote de Madame Elisabeth REGRENY sortie pour le vote de cette question.

- Marché communal – Annulation de titre :
 - o 135 €,
 - o le commerçant concerné avait cessé son activité avant le début de la saison estivale 2017,
 - o l'emplacement prévu pour ce commerçant a été loué durant la saison estivale 2017 à un autre commerçant donc pas de pertes financière pour la commune,
 - o approbation à l'unanimité.

- Etudes en vue de la réalisation d'une zone d'activité aux Portes-en-Ré – Clôture d'opération – Demande de quitus de la SEMDAS :
 - o opération n°148 – Zone NAI,
 - o cette opération, non-clôturée, est reportée chaque année au Budget Primitif sans raison puisqu'elle n'a plus lieux d'être en l'état (PPRN et reprise du projet de zone artisanale sous l'égide de la CDC),
 - o la clôture de cette opération nécessite de fournir à la SEMDAS un quitus se traduisant par un remboursement de 2 957,39 € de sa part,
 - o il est demandé que les travaux d'étude de la SEMDAS soient transmis à la CDC car ils doivent être utilisables par cette dernière,
 - o approbation à l'unanimité.

- Budget Assainissement – Clôture au 31/12/2017 :
 - o l'assainissement géré en budget annexe ne comporte plus de recettes,
 - o pour alléger le travail comptable il est proposé de réintégrer ce budget annexe au budget global de la commune,
 - o approbation à l'unanimité.

Affaires générales :

- Pistes cyclables :
 - o projets à gérer en coordination avec la CDC,
 - o les demandes seront donc transmises à la CDC : prolongation de la piste cyclable jusqu'à La Patache, piste cyclable le long de l'avenue des Salines...

- Mise à disposition d'une partie d'un bâtiment communal à Monsieur Sébastien LACOSTE-POUBLANC :
 - o Monsieur Sébastien LACOSTE-POUBLANC avait installé son matériel de musculation dans une partie d'un bâtiment communal,
 - o la Mairie a de nouveau besoin de cette partie de bâtiment, elle souhaite donc mettre fin à cette mise à disposition,
 - o approbation à l'unanimité.

Personnel :

- Régime indemnitaire – l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) 2017 – Augmentation de l'enveloppe budgétaire (versée en 2018) :
 - o concerne l'IAT à destination des employés de la filière technique en récompense de leur travail et de leur implication sur certaines opérations d'équipement,
 - o l'enveloppe globale de 28 000 € voté lors du dernier Conseil Municipal serait portée à 29 500 €,
 - o ces sommes, versées en 2018, seraient portées au Budget Primitif 2018,
 - o approbation à l'unanimité.

Question diverses :

- un rendez-vous a été pris avec la Trésorière Principale de Saint-Martin-de-Ré pour faire le point sur le projet de Délégation de Service Public pour le camping communal,
- l'état de lieux avec huissier de justice puis la signature de la Délégation de Service Public pour le camping communal sont prévus le 27 décembre prochain.